

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 554

24 mars 2011

SOMMAIRE

Albatros Investment Services S.à r.l.	26590	LXFR004	26582
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	26558	LXFR005	26582
Altea Europe S.A.	26568	LXFR006	26582
APIA Real Estate S.à.r.l.	26584	LXFR007	26583
Campbell Luxembourg S.à r.l.	26590	Lyxos Finances	26583
Cane Investments S.à r.l.	26556	Merwood Properties S.à r.l.	26584
Cat Développement S.A.	26576	Montana Investments S.A.	26578
Classadom S.à r.l.	26578	Montana Investments S.A.	26584
Crystal Partners Lux Holding Company Limited	26587	Moving International S.A.	26583
Depolux S.A.	26575	NEP Senec Gardens S. à r.l.	26580
Direct Engineering	26555	Otto Invest & Finance S.A.	26557
Efin S.à r.l.	26557	Pantalux S.A.	26585
Ellit S.A.	26555	Pareturn	26586
EQT Management S.à r.l.	26567	Planet Holding S.A.	26586
Greenline Investments S.A.	26568	Projekt A2 SA	26579
HWL Investco S.A.	26558	Rapier Investments S.à r.l.	26587
Immobilière Doris	26569	Securex Luxembourg	26587
Investsana S.A.	26554	Sereco Ré S.A.	26579
Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l.	26576	SG Luxembourg Holdings S.à r.l.	26546
Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l.	26577	SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l.	26586
Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.	26577	Stones Steak House Strassen S.A.	26588
Invista European RE Roth PropCo S.à r.l.	26578	Stones Steak House Strassen S.A.	26589
Kingfisher Land S.à r.l.	26580	Stones Steak House Strassen S.A.	26589
Lotus Mahe Art Advisor S.à r.l.	26576	Stones Steak House Strassen S.A.	26589
Louviam S.à r.l.	26556	Styron Luxco S.à r.l.	26557
Luxame Trading S.A.	26580	Swiss Re Europe Holdings S.A.	26588
LXFR001	26581	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	26588
LXFR002	26581	TAMAU Spf S.A.	26585
LXFR003	26581	The Greenery Private S.A. SPF	26569
		Van Gulden AG	26556
		Van Gulden AG	26577
		Whittaker Participations S.A.	26555

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.996.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

World Power Holdings, L.P., a Cayman Islands limited partnership acting through its general partner World Power Holdings GP, Ltd, both having their registered office at PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman Cayman Island, represented by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, pursuant to a proxy dated 20 December 2010 (which shall be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SG Luxembourg Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "SG Luxembourg Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

5.3. Any available share premium shall be distributable by resolution of the shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

7.2. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.3. Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding.

8.1. The board of managers may elect a chairman (the "Chairman").

8.2. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

8.3. Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.4. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office (including by way of representation), provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

8.5. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 9. Management Powers, Binding signature.

9.1. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders.

9.2. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the

purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

9.3. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two (2) managers acting together, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in the case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers acting together in the event of classes of managers, by one (1) class A and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers.

10.1. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

10.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings.

12.1. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

12.2. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

12.4. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and

decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

12.5. In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

14.2. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions.

15.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

15.3. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.4. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all five hundred (500) shares in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary decision meeting of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:

Class A managers:

- Bruce Wrobel, residing at 1 Main Street, Apt# 11D, Brooklyn NY 11201, date of birth: 5 July 1957, place of birth: Illinois, USA;

- Martin Rosenberg, residing at 1520 York Avenue, Apt#29H, New York NY 10028, date of birth: 10 January 1960, place of birth: Connecticut, USA;

- Thomas DeLeo, residing at 22 Carlyle Place, Hartsdale NY 10530, date of birth: 6 April 1957, place of birth: Brooklyn, USA;

- Hamsa Shadaksharappa, residing at 3 Harcourt Road, Scarsdale NY 10583, date of birth: 16 August 1966, place of birth: Hiriyur, India;

Class B managers:

- Yves Cheret, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, date of birth: 1 May 1966, place of birth: Eupen, Belgium;

- Dominique Robyns, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, date of birth: 31 December 1958, place of birth: Alost, Belgium.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

World Power Holdings, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner World Power Holdings GP, Ltd, tous deux avec siège social à PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

représentée par Monsieur Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SG Luxembourg Holdings S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SG Luxembourg Holdings S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes, de certificats de dépôt et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et pourra investir, de quelque manière que ce soit, dans tout type d'avoirs. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations, notes et certificats de créance ou dans des titres représentatifs de dette ou de capital de toutes espèces.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux qui résultent de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de dette ou de capital de toutes espèces, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société pourra donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, et généralement à son profit ou au profit de telles entités.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société pourra accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte, dans tous les domaines, avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et pourra investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

4.2 L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

4.3 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts. La Société pourra, dans la mesure et selon les termes prescrits par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des associés.

7.2. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.3 Les gérants sont nommés et révoqués de leur poste par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil de Gérance.

8.1. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

8.2. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

8.3. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président du conseil de gérance, ou par le vice-président ou par deux membres du conseil. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

8.4. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société en fonction (y compris par voie de représentation), étant entendu qu'au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de

classe B), cette majorité devra inclure au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

8.5. Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant, une fois dûment exécutés, l'existence de la résolution. Les résolutions du conseil, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageantes.

9.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

9.2. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

9.3. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, ou, en cas de classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3. Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.4. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés.

12.1. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

12.2. Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

12.3. En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

12.4. Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

12.5. Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne le premier exercice social, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 14. Comptes annuels.

14.1. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

14.2. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions.

15.1. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2. Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

15.3. Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

15.4. Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui pourront mais ne devront pas être des associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été dressés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cent (500) parts sociales en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à approximativement EUR 1.200,-.

Décision extraordinaire de l'associé unique

L'associé unique de la Société a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature prévus dans les statuts:

Gérants de classe A:

- Bruce Wrobel, demeurant au 1 Main Street, Apt# 11D, Brooklyn NY 11201, date de naissance: 5 juillet 1957, lieu de naissance: Illinois (USA);
- Martin Rosenberg, demeurant au 1520 York Avenue, Apt# 29H, New York, NY 10028, date de naissance: 10 janvier 1960, lieu de naissance: Connecticut (USA);
- Thomas DeLeo, demeurant au 22 Carlyle Place, Hartsdale NY 10530, date de naissance: 6 avril 1957, lieu de naissance: Brooklyn (USA);
- Hamsa Shadaksharappa, demeurant au 3 Harcourt Road, Scarsdale NY 10583, date de naissance: 16 août 1966, lieu de naissance: Hiriyyur (Inde).

Gérants de classe B:

- Yves Cheret, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, date de naissance: 1^{er} mai 1966, lieu de naissance: Eupen (Belgique);
- Dominique Robyns, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, date de naissance: 31 décembre 1958, lieu de naissance: Alost (Belgique).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Tom Benning.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le dix janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011006037/486.

(11006091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Investsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.866.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 11 février 2011 à 10.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs de catégorie B en la personne de Mademoiselle Mireille GEHLEN ainsi que Messieurs François WINANDY et Jean-Claude SCHAEFFER.

Et nomme en leur remplacement en tant qu'administrateur de catégorie B:

- Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastian COYETTE, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée prend acte de la démission de la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-

SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011021793/26.

(110026617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2010

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick WEINACHT et elle ratifie la nomination de Monsieur Benachir BOUGRINE.

L'Assemblée réélit au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:

- Monsieur Said BOUYAHBAR, demeurant au Maroc, à 3000 Fès, 431 avenue Hassan Benjelloune, Hay Adariissa,
- Monsieur Benachir BOUGRINE, demeurant à Casablanca, Maroc, Soloma II, rue 4, numéro 88 AS
- Monsieur Stéphane LE CAM, demeurant 8 rue Pierre Curie à BRY SUR MARNE France F-94360 comme administrateur.

L'assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:

La société à responsabilité limitée KOBU Sarl (R.C. Luxembourg B 84.077), établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12 rue du Fort Wallis.

L'Assemblée prend acte que Monsieur Stéphane LE CAM ayant été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, il est de ce fait reconduit, conformément à la décision du Conseil d'Administration dans ses fonctions d'administrateur délégué.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011022091/28.

(110025580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ellit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 118.394.

Le soussigné, Mr Larbière Claude démissionne avec effet immédiat, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société:

ELLIT SA L-1148 Luxembourg 12, rue Jean Aveugle RC B118394

Mondercange, le 8 janvier 2011.

Mr Larbière Claude

Référence de publication: 2011005447/12.

(110005616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Direct Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 108.970.

Par le contrat de cession des parts du 24 Août 2010,

- la part détenue par M. Paul Zimmer a été cédée à M. Peter Sodermans, ayant pour adresse professionnelle 76, Rue des Romains, L-2444 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 970.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011006161/13.

(110005619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Louviam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.791.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 7 janvier 2011

L'associé unique de Louviam S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2011.

Le 10/01/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011006208/14.

(110005617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Van Gulden AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.608.

—
La société FIDUCENTER SA avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg dénonce de plein droit son contrat de domiciliation avec la société:

VAN GULDEN A.G.

RCS B 76608

18, rue de l'Eau

L-1449 Luxembourg

avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société est également dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michaël ZIANVENI / Marc KOEUNE

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2011020639/21.

(110023567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.194.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 1^{er} février 2011 de la société Cane Investments S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

- Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Pierre-Yves Monoyer, résidant professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cane Investments S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2011020553/16.

(110023542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Efin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 333.992,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 145.168.

—
EXTRAIT

L'adresse de l'associé EFDO Limited est désormais la suivante:

PO Box 269, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011020561/16.

(110023870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Styron Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 792.368,27.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.577.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 26 janvier 2011

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de la Société à compter du 26 janvier 2011 et pour une durée indéterminée, Monsieur Seth Meisel, dont l'adresse professionnelle est située au 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des membres suivants:

- Ailbhe JENNINGS, gérant;
- Michel PLANTEVIN, gérant;
- Mark VERDI, gérant;
- Stephen ZIDE, gérant;
- Christopher PAPPAS, gérant; et
- Seth MEISEL, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Styron Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011021273/22.

(110025014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 138.643.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 août 2010, que:
Suite à la démission, en qualité de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Rodolphe GERBES

Est élu, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se teindra en l'année 2013:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
- L'adresse professionnelle de trois des administrateurs est modifiée de la façon suivante:
- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 412 F, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg
 - Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg
 - Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route D'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020762/21.

(110024179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

—
EXTRAIT

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prisent en date du 28 Décembre 2010 lors de l'assemblée générale extraordinaire que:

- M. Syed Maqbul Quader, né le 26 Novembre 1949, au (Bangladesh), ayant son adresse professionnelle au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), a été nommé gérant de catégorie A de la société avec effet au 20 Décembre 2010, pour une durée indéterminée.

- M. Muhammed Faleel Muhammed Uzman, né le 14 Juillet 1971, au (Sri Lanka), ayant son adresse professionnelle au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), a été nommé gérant de catégorie A de la société avec effet au 20 Décembre 2010, pour une durée indéterminée.

- M. Jean Marc Riegel, né le 17 Juillet 1966, à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la société avec effet au 20 Décembre 2010.

- M. Fahad Al Sabah, né le 1^{er} Décembre 1978, à Doha (Qatar), ayant son adresse professionnelle au Grand Hameed Street, P.O. Box 559, Doha (Qatar), a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la société avec effet au 20 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011022104/28.

(110025940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

HWL Investco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.981.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., having its registered office in L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, here represented by its sole director, Mr. Jean Naveaux, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

Such party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "HWL INVESTCO S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities may be issued in registered (obligations nominatives) or bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday in June of each year at 12.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the sole signature of any members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 25% (twenty five per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 7,750 (seven thousand seven hundred and fifty euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. the following person is appointed as Sole Director:

Mr Jean NAVEAUX, economist, born on 30 April 1943 in Villers-la Loue (B), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. that the terms of office of the Sole Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «HWL INVESTCO S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 7.750.- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Mr Jean NAVEAUX, économiste, né le 30 avril 1943 à Villers-la Loue (B), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60279. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005788/505.

(110005626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

EQT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.067.

—
EXTRAIT

L'adresse de l'associé EQT Funds Management Limited est désormais la suivante:

PO Box 269, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA

Fait à Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011020563/15.

(110023781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Greenline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 149.977.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} février 2011

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Monsieur Andreas HADJIOANNOU de son poste d'administrateur.
2. Nommer Monsieur Markus BANZER, demeurant 9, Grosser Bongert, 9495 Triesen (Liechtenstein), au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
La société GREENLINE INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2011020565/16.

(110023382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Altea Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.220.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Jacopo BINI SMAGHI, entrepreneur, avec adresse professionnelle à I - 20090 Buccinasco, Via Vigevanese, 1
- Monsieur Pedro BLANCO MORENO, directeur de société, demeurant à Madrid (Spain). C. Azcona, 28
- Monsieur Luca STORELLI, consultant financier, avec adresse professionnelle à I - 20123 Milan (Italy), Via M. Bandello, 2 (président du conseil d'administration)

b) commissaire aux comptes

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 20 novembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011021620/24.

(110026272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Immobilière Doris, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 85.636.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale des associés du 4 février 2011 a constaté que l'adresse de Monsieur Guy SCHOSSELER, gérant et associé, est désormais sise au 14, rue Lucien Wercollier, L-3554 Dudelange et que celle de Monsieur Nico BECKER, gérant et associé, est désormais sise au 14, rue Maria Montessori, L-6139 Junglinster.

Pour extrait conforme
IMMOBILIERE DORIS
Société à responsabilité limitée
Nico BECKER
Gérant

Référence de publication: 2011020582/17.

(110023672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

The Greenery Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.968.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“VALON S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Mrs. Christine COULON-RACOT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 December 2010.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF”

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

Art. 3. The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of July and shall end on the thirtieth of June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of October at 10 o'clock.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 30 June 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "VALON S.A.", abovementioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mrs Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr. Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 86086); Mr. Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois d'octobre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16934. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011005244/333.

(110005147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Depolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 107.594.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2010

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de nommer pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016:

Conseil d'administration:

1. Monsieur Albert HEISTER, 26, rue de Kockelscheuer, L-5853 Fentange
2. Monsieur Claude WAGNER, 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange
3. Monsieur Thomas Valentin ZOLLER, 1, rue Théodore Flammang, L-5675 Burmerange

Administrateur-délégué:

Monsieur Albert HEISTER, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Luxembourg, le 4 mai 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Albert HEISTER / Claude WAGNER / Thomas Valentin ZOLLER

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2011022148/24.

(110026124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cat Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 99.988.

—
Par la présente, je soussignée, Nathalie Ferrari né le 3 juillet 1973 à Briey, et demeurant professionnellement au 18, Rue de l'acierie L-1112 Luxembourg vous informe de ma démission avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 11/01/2011.

Nathalie Ferrari.

Référence de publication: 2011020905/11.

(110025541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Lotus Mahe Art Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.371.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010 ayant pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société à responsabilité limitée Lotus Mahe Art Advisor S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter du 31 décembre 2010 auprès de Parfinaccounting S.à r.l. actuellement sis au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2011020590/15.

(110023685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.735.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Januar 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 31. Januar 2011 beschlossen, Frau Laurence Quevy, geboren am 27. Juli 1972 in Mons, Belgien, beruflich ansässig in 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 31. Januar 2011 besteht der Rat der Geschäftsführung der Gesellschaft somit aus:

- Herrn Michael Chidiac;
- Frau Marta Kozinska;
- Frau Laurence Quevy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Januar 2011.

Marta Kozinska
Geschäftsführerin

Référence de publication: 2011020572/20.

(110023347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.740.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Januar 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 31. Januar 2011 beschlossen, Frau Laurence Quevy, geboren am 27. Juli 1972 in Mons, Belgien, beruflich ansässig in 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 31. Januar 2011 besteht der Rat der Geschäftsführung der Gesellschaft somit aus:

- Herrn Michael Chidiac;
- Frau Marta Kozinska;
- Frau Laurence Quevy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Januar 2011.

Marta Kozinska
Geschäftsführerin

Référence de publication: 2011020575/20.

(110023324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Van Gulden AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.608.

We hereby resign as Auditor of your company with immediate effect.

Par la présente, nous vous remettons notre démission comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 31 décembre 2010.

CederLux-Services S.à.r.l.
Signature
Le gérant

Référence de publication: 2011020640/14.

(110023571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.870.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Januar 2011

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 31. Januar 2011 beschlossen, Frau Laurence Quevy, geboren am 27. Juli 1972 in Mons, Belgien, beruflich ansässig in 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 31. Januar 2011 besteht der Rat der Geschäftsführung der Gesellschaft somit aus:

- Herrn Michael Chidiac;
- Frau Marta Kozinska;
- Frau Laurence Quevy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Januar 2011.

Marta Kozinska
Geschäftsführerin

Référence de publication: 2011020577/20.

(110023311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Invista European RE Roth PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.330.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.646.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31. Januar 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 31. Januar 2011 beschlossen, Frau Laurence Quevy, geboren am 24. Juli 1972 in Mons, Belgien, beruflich ansässig in 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 31. Januar 2011 besteht der Rat der Geschäftsführung der Gesellschaft somit aus:

- Herrn Michael Chidiac;
- Frau Marta Kozinska;
- Frau Laurence Quevy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Januar 2011.

Marta Kozinska
Geschäftsführerin

Référence de publication: 2011020579/20.

(110023300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Classadom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2171 Luxembourg, 20, rue Munkacsy.

R.C.S. Luxembourg B 144.272.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire Classadom Sarl - Transfert du siège social de la société.

A compter du 28/01/2011 la nouvelle adresse de la société Classadom Sarl est:

Classadom Sarl

20 Rue Munkacsy

L-2171 Luxembourg

Luxembourg, le 05 Février 2011.

Référence de publication: 2011020678/14.

(110024457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Par la présente, moi soussigné Natale CAPULA, Né à Villa San Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, domicilié à L - 2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, j'ai l'honneur de vous communiquer ma démission en tant qu'administrateur avec effet au 30 Novembre 2010 de la société suivante:

MONTANA INVESTMENTS SA

44, rue de la Vallée

L - 2661 Luxembourg

RCS: B 101809

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2011020603/15.

(110023787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Projekt A2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 14 janvier 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 janvier 2011, que:

1. L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch et de Monsieur Peter Harnacher de leur mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016 les personnes suivantes:

- Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Dietmar Schwenn, commerçant, né le 03 juillet 1964 à Hambourg (Allemagne) demeurant professionnellement à D-20253 Hambourg, 98, Bismarckstrasse,

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4. L'assemblée décide de nommer Monsieur François Georges aux fonctions d'Administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

PROJEKT A2 S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011021219/30.

(110024893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Sereco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 43.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 13 janvier 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des Messieurs Antonio Fassinotti, Alberto Tinivella et Guido Giannotta.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2011.

Pour la société SERECO RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011022260/24.

(110026107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Kingfisher Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.251.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 7 décembre 2010, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
----------	---------------------------------

Goldland Universal Sàrl 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	12.500
---	--------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2011020584/20.

(110023719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Luxame Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.651.

—
Extraits de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2010

Les actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé au nom de LUXAME TRADING S.A.

M. Philippe BREVERS / M. Georges BOURGUIGNON / M. Cédric BOURGUIGNON

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011020591/18.

(110023887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 34.384,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.557.

—
Extrait informatif concernant les adresses des Gérants de la Société

Les gérants de NEP Senec Gardens Sàrl (la "Société") font remarquer que leurs adresses doivent être modifiées comme suit:

- Edward Williams: 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume Uni;

- Torsten Bjerregaard: 7th Floor, Dover House, 34, Dover Street, GB-W1S 4NG Mayfair, Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011020608/16.

(110023288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR001, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.776.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

LXFR001

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011020592/18.

(110023666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR002, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.554.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

LXFR002

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011020593/18.

(110023661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

LXFR003

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011020594/18.

(110023659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR004, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.541.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme
LXFR004
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011020595/18.

(110023658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR005, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.529.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme
LXFR005
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011020596/18.

(110023657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR006, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.558.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme
LXFR006
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011020597/18.

(110023692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LXFR007, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.557.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

LXFR007

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011020598/18.

(110023693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Lyxos Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.158.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 janvier 2011 a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de trois à quatre.

Pour extrait conforme

LYXOS FINANCES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011020599/18.

(110023694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Moving International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.166.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'Avis daté du 17 décembre 2010, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 03 janvier 2011, référence 110000540.03.

Le siège social de la société a été erronément dénoncé et de ce fait UniCredit Luxembourg S.A., en sa qualité de domiciliataire de ladite société, confirme que le siège social de cette dernière est toujours au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

UniCredit Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011020605/17.

(110023366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Merwood Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.256.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 7 décembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
----------	---------------------------------

Goldland Universal Sàrl 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	12.500
---	--------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2011020601/20.

(110023718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Par la présente, moi soussigné Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 Avril 1975, domicilié à L - 2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, j'ai l'honneur de vous communiquer ma démission en tant qu'administrateur avec effet au 30 Novembre 2010 de la société suivante:

MONTANA INVESTMENTS SA

44, rue de la Vallée

L - 2661 Luxembourg

RCS: B 101809

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

Gianluca NINNO.

Référence de publication: 2011020604/15.

(110023805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue le 17 janvier 2010

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 17 décembre 2010,

- de nommer, avec effet au 17 décembre 2010 et pour une durée indéterminée, Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Apia Real Estate S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011020850/19.

(110025716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

TAMAU Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 87.707.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 février 2011 à 17 heures.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte sur proposition du Conseil d'Administration les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité:

- La démission de KAORI Holding SA, immatriculée au R.C. Luxembourg B87.829, 21, Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg.
- La démission de Madame Rachel Wostyn, domiciliée 95 Zeedijk à B-8400 Oostende, née le 2 juin 1923 à Lichtervelde (Belgique).

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme à l'unanimité et pour une durée de 6 ans aux fonctions d'Administrateur:

- Madame Hilde de Coninck, domiciliée 32-36 Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, née le 16 juin 1958 à Bruxelles (Belgique).
- YQUANT, société anonyme, immatriculée au R.C. Luxembourg B 146358, 21 Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire reconduit le mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Christian Smal, domicilié 21 Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, né le 4 janvier 1944 à Vielsalm (Belgique)

Quatrième résolution:

Conformément aux dispositions légales de l'article 60 de la loi des sociétés commerciales et en vertu de l'Article 10 des statuts, l'Assemblée Générale autorise et mandate le Conseil d'Administration à élire Madame Hilde de Coninck, préqualifiée, aux fonctions d'Administrateur Délégué de la société et ceci pour une période de 6 ans

Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021575/30.

(110025100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Pantalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.225.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009, les Administrateurs de Pantalux S.A. ("la Société"), ont pris la résolution suivante:

- De confirmer le renouvellement du mandat de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant qu'Administrateur-délégué, son mandat expirant en 2014;

Luxembourg, le 4 février 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2011020611/16.

(110023465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 21 janvier 2011 à 11 heures

5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction, soit M. Georg Lasch, M. Yvan De Laurentis et M. Paulo Guia pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

6. L'Assemblée reconduit le mandat de Deloitte S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011020613/15.

(110023733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.232.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts du 12 août 2010, tel qu'amendé en date du 30 novembre 2010 entre (i) SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à.r.l., avec siège social au 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg, numéro R.C.S. B 142229, et (ii) GLOBALBASIS LIMITED, avec siège social à Skopa 10 Tribune House, P.C. 1075 Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre de Commerce de Chypre auprès du Ministère de l'économie, de l'industrie et du tourisme à Nicosie, numéro d'enregistrement HE 216667, ce qui suit:

- GLOBALBASIS LIMITED, prénommée ci-dessus, acquiert avec effet au 27 janvier 2011, 12.500 parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune de SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol S.à.r.l., prénommée ci-dessus.

Par conséquent, l'ensemble du capital social de 12.500 parts de la Société, avec une valeur nominative de EUR 1 chacune, est détenu par GLOBALBASIS, prénommée ci-dessus avec effet au 27 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011021289/23.

(110024850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Planet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.001.

—
Par la présente, moi soussigné Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 Avril 1975, domicilié à L - 2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, j'ai l'honneur de vous communiquer ma démission en tant qu'administrateur avec effet au avec effet au 28 Avril 2010 de la société suivante:

PLANET HOLDING SA 44,

rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

RCS: B 132001

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

Gianluca NINNO.

Référence de publication: 2011020614/15.

(110023802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Rapier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.255.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 7 décembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
----------	---------------------------------

Goldland Universal Sarl 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	82.606
---	--------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2011020616/20.

(110023713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Crystal Partners Lux Holding Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 135.412.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 31 janvier 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg à la nouvelle adresse 14, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de sa fonction de gérant M. Sylvain Kirsch

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de sa fonction de gérant de M. Paul B.W.L. Lamberts, 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011020890/19.

(110025577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2010

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. SECUREX LUXEMBOURG tenue au siège de la société le 25 Novembre 2010 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

«Nominations statutaires

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats en tant qu 'administrateur de l'association [lire la société] pour un terme de un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2011, de:

- Monsieur Stephan LONDOZ, NAMUR 25/01/1961 - Olmenlaan 10-1820 STEENOKKERZEEL»

Pour enregistrement et dépôt au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Gérald Stevens
Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2011020619/17.

(110023338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2010

A la date du 13 décembre 2010, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN SA. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme administrateur de la société pour un nouveau mandat de six ans:

- la société STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI, avec siège social à L-8077 BERTRANGE, 265 rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101045, et représentée par Madame Chantai DAL-PINO, demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011020632/17.

(110023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

—
EXTRAIT

En date du 28 janvier 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe Holdings SA. (la "Société") a décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L -1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé au lieu de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour la Société

Rose-Marie Arcanger

Référence de publication: 2011020621/18.

(110023656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
EXTRAIT

En date du 28 janvier 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société") a décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L -1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé au lieu de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour la Société

Rose-Marie Arcanger

Référence de publication: 2011020622/18.

(110023654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 mai 2008

A la date du 20 mai 2008, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, de ses fonctions d'administrateur de la société.

2. L'Assemblée Générale nomme Mademoiselle Sidney Charlene CIRELLI, née le 16 avril 1984 à Luxembourg et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020629/18.

(110023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 3 décembre 2007

A la date du 3 décembre 2007, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme la société VO CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 CLEMENCY, 8 rue Haute et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61459, Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans. Son mandat qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020628/15.

(110023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 juillet 2010

A la date du 9 juillet 2010, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN SA. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Markus MÖLLER, né le 17 avril 1965 à Völklingen et demeurant L-5620 MONDORF-LES-BAINS 6 rue Jean-Gustave Lessel, Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans. Son mandat qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020631/15.

(110023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

Suite à la convention de cession de parts sociales entrée en vigueur en date du 29 octobre 2010 entre la société Campbell Investment Company, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis) et la société Campbell Belgium Holding NV, ayant son siège social au 2870 Puurs, Rijksweg 16, Belgique, l'actionnariat de Campbell Luxembourg S.à r.l se compose désormais comme suit:

Campbell Belgium Holding NV:	100.000 parts sociales
Total	100.000 parts sociales

Le 3 novembre 2010.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2011020667/17.

(110024109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Albatros Investment Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.956.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Atttert.

A COMPARU:

Monsieur Tanguy THIBAUD, chef d'entreprise, né le 26 avril 1969 aux Sables d'Olonne, FR-85100 France, ici représenté par Monsieur Detlef Xhonneux, Conseiller Fiscal, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique) demeurant à L-6768 REULER, Op Der Acht, 6,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera - après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant - annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Albatros Investment Services S.à.r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelques forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Tanguy THIBAUD, chef d'entreprise, né aux Sables d'Olonne le 26 avril 1969, demeurant à NO-1450 NESODDTANGEN, Blaabaerstien 31D, Norvège.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cent (1.300,- EUR) euros.

A l'égard du notaire, toutes les parties comparantes et signataires déclarent et reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s)/actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas d'une des infractions visées aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société ne se livre(ra) pas à une des activités précitées.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 2.- Monsieur Tanguy THIBAUD, chef d'entreprise, né aux Sables d'Olonne, le 26 avril 1969, demeurant à NO-1450 NESODDTANGEN, Blaabaerstien 31D, Norvège, est nommée gérant de la société pour une durée indéterminée
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Xhonneux, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2010. Relation: RED/2010/2088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Els.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 10 janvier 2011.

K. REUTER.

Référence de publication: 2011005408/126.

(110005174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.